

# La Nature, un investissement sûr !

Réponses aux revendications de Natagora aux différents partis démocratiques et au futur Gouvernement wallon pour une véritable politique de protection et de restauration de la Biodiversité en Région wallonne.

Coordonnées du répondant :  
Nom et prénom : Peremans Vincent  
Parti politique : CDH  
Fonction : Directeur politique

## Mesure 1 : Une stratégie pour la biodiversité !

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI	NON	EN PARTIE
-----	-----	-----------

Commentaires :

Durant cette législature, un projet de « plan de progrès pour la nature » a été rédigé. Ce plan reprend des objectifs concrets et précis. Il devra être mis en œuvre lors de la prochaine législature. Par ailleurs, il était avant tout indispensable d'aboutir sur deux chantiers essentiels qu'étaient Natura 2000 et l'adoption du nouveau Code forestier. Ces deux réglementations auront un tel impact sur la conservation de la Nature, qu'il était nécessaire de les concrétiser avant d'établir un « plan de progrès pour la nature » afin d'en assurer une suite logique et cohérente.

## **Proposition : Finaliser et adopter la stratégie wallonne pour la biodiversité pour début 2010**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Le programme du CDH propose d'adopter ce plan de progrès pour 5 ans.

Ce plan abordera la conservation de la nature de manière transversale. C'est la raison pour laquelle, ce texte doit également être soumis pour avis aux nombreux conseils consultatifs. Pour un tel programme, une enquête publique est également nécessaire.

Ce plan constituera un ensemble de fiches actions. Chaque action est budgétée et programmée dans le temps avec des indicateurs de réussite. La méthodologie adoptée devra être identique à celle du plan Air-Climat, seul plan régional ambitieux, assorti de mesures précises, quantifiables et budgétées en Belgique.

**Avez-vous d'autres pistes pour répondre aux préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

Le CDH propose une extension du « fonds pour la protection de l'environnement » à la protection de la nature.

Durant cette législature, Benoît LUTGEN a constitué un groupe de travail « forêts et lutte contre les changements climatiques ». Plusieurs experts scientifiques ont élaboré un rapport sur les relations entre gestion forestière et changements climatiques. Il importera de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail, recommandations qui sont en adéquation avec les objectifs et les dispositions du nouveau Code forestier.

**Mesure 2 : Natura 2000 *plus* ou Natura 2000 *moins* ?**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Durant cette législature, le Ministre Benoît LUTGEN a eu pour objectif de mettre en œuvre Natura 2000 de façon efficace et concertée avec TOUS les acteurs du monde rural.

Plusieurs modifications décrétales ont été apportées à la Loi sur la Conservation de la Nature afin de rendre cohérente la mise en œuvre de Natura 2000.

Par ailleurs, de nombreuses dispositions entre le nouveau Code forestier et Natura 2000 sont identiques. Elles permettent de mettre sur un pied d'égalité propriétaires privés et propriétaires publics, agriculteurs et forestiers, ...

Plusieurs arrêtés ont également été votés dont celui relatif aux subventions et aux indemnités dans les sites NATURA 2000.

Les 8 premiers arrêtés de désignation ont été adoptés le 30 avril 2009. Pour finaliser ces arrêtés, une consultation du public a été organisée. Les arrêtés en eux-mêmes constituent également des arrêtés « pilotes ». Ils constitueront une référence pour les 232 arrêtés qui suivent. L'adoption de ceux-ci s'en trouve grandement facilitée.

En parallèle, une équipe de 20 scientifiques, mise en place durant cette législature, étudie de façon spécifique les habitats et les espèces présents dans les différents sites afin de préparer les arrêtés de désignation.

Le CDH rappelle que les Directives européennes imposent aux états membres d'assurer la protection des sites NATURA 2000, **en tenant compte des exigences économiques, culturelles et sociales ainsi que des particularités régionales et locales.** Durant cette législature, le Ministre LUTGEN s'est attaché à mettre en

œuvre NATURA 2000 en concertation avec tous les acteurs de manière à protéger les sites NATURA 2000 en y maintenant les activités humaines.

**Proposition 1 : Réviser l'arrêté mesures générales pour une simplification, une protection plus efficace et immédiate**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

	NON	
--	-----	--

Commentaires :

Cet arrêté résulte d'une concertation entre les différents acteurs, dont les environnementalistes.

La mise en œuvre immédiate sur l'ensemble des sites n'est pas possible. Le principe de NATURA 2000 repose sur les arrêtés de désignation dans lesquels les parcelles cadastrales sont identifiées et publiées au Moniteur belge.

Préalablement à l'adoption des arrêtés de désignation une enquête publique est réalisée. Chaque citoyen concerné doit être informé officiellement et a le droit de faire valoir son point de vue. La nature doit être partagée.

**Proposition 2 : Financer des subventions pour actions et pas des indemnités pour inactions**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

	EN PARTIE	
--	-----------	--

Commentaires :

Durant cette législature, NATURA 2000 a évolué vers un système mixte : des mesures imposées et des contrats de gestions proposés. Durant la concertation, il a été admis que les mesures imposées seraient compensées, en partie, par des indemnités de « manque à gagner ». Le système de paiement de ces indemnités sera conditionné à des contrôles effectués par les agents de l'administration. Par facilité et simplification administrative, le système de paiement retenu sera forfaitaire.

**Proposition 3 : Protéger de façon ciblée les espèces et habitats les plus rares**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Durant cette législature de nombreux programmes ciblés ont été réalisés pour la protection des espèces.

Quelques actions concrètes :

- Surveillance de la biodiversité par bio-indicateurs (**oiseaux, papillons, libellules, batraciens, reptiles** (180.000 € par an)
- Atlas des oiseaux nicheurs
- Atlas de l'herpétofaune (batraciens + reptiles)
- Atlas de la Flore
- Programme d'étude des chauves souris
- Programme Hamster
- Hirondelles
- ...

En ce qui concerne les programmes LIFE, durant cette législature 7 nouveaux projets ont été initiés (sur 16 projets menés jusqu'ici en Région wallonne). 35 millions € ont été consacrés à ces projets.

**Proposition 4 : Evaluer immédiatement de la mise en œuvre de Natura 2000**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

L'équipe de scientifiques mise en place durant cette législature est également chargée d'estimer l'état de conservation de sites avec des critères définis.

Une évaluation sera donc effectuée.

En ce qui concerne la mise en œuvre de NATURA 2000, une première évaluation a déjà été effectuée en ce qui concerne la procédure de consultation préalable à l'adoption des arrêtés de désignation. Cette procédure sera adaptée pour être encore plus efficace.

### **Mesure 3 : Création de Réserves naturelles : accélérer et innover !**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI	NON	EN PARTIE
-----	-----	-----------

Commentaires :

Durant cette législature, c'était un objectif majeur.

### **Proposition 1 : Mobiliser les moyens pour la protection de 1000ha/an**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Durant cette législature, l'objectif avancé par Natagora a été atteint puisque la création de nouvelles réserves naturelles par acquisition ou grâce à l'adoption du nouveau Code forestier nous a permis de participer à la création de 1.000 hectares de réserves naturelles par an.

Cette politique doit évidemment être prolongée. C'est une proposition du programme du CDH.

### **Proposition 2 : Réviser les modalités du soutien aux associations**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Nous souhaitons apporter des réponses pour que les associations puissent bénéficier d'un financement structurel couplé à un financement par projet.

Au cours de cette législature, les moyens accordés aux associations telles que Natagora ont augmenté de manière sensible.

### **Proposition 3 : Octroyer un droit de préemption au DNF et aux ONG**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

L'article 6 de la Loi sur la conservation de la Nature permet déjà à la Région d'exproprier des biens immobiliers pour cause d'utilité publique en vue de protéger des sites.

**Proposition 4 : Intégrer les objectifs de protection de l'environnement dans la loi sur le remembrement**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Cette disposition pourra être étudiée dans le projet de plan de progrès pour la nature proposé dans le programme CDH.

Durant cette législature, les remembrements ont fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement. En conséquence, des efforts ont déjà été réalisés lors de l'opération de relotissement des terres agricoles. En effet, il est actuellement prévu de prendre en compte les éléments naturels, les éléments du paysage (haies, mares, zones humides) ainsi que toute autre considération environnementale.

**Proposition 5 : Développer d'un outil d'échange direct de terrains**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Par ailleurs, le CDH propose un allègement des droits d'enregistrement lors de regroupement de parcelles.

## Mesure 4 : Des plans d'actions pour les habitats et espèces les plus menacées

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Durant cette législature de nombreux programmes ciblés ont été réalisés pour la protection des espèces.

Quelques actions concrètes :

- Surveillance de la biodiversité par bio-indicateurs (**oiseaux, papillons, libellules, batraciens, reptiles** (180.000 € par an)
- Atlas des oiseaux nicheurs
- Atlas de l'herpétofaune (batraciens + reptiles)
- Atlas de la Flore
- Programme d'étude des chauves souris
- Programme Hamster
- Hirondelles

En ce qui concerne les programmes LIFE, 7 nouveaux projets ont été initiés durant cette législature (sur 16 projets menés jusqu'ici en Région wallonne).

### **Proposition : Mettre en œuvre d'un plan de sauvetage des prairies mésophiles**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Le Plan de progrès pour la nature proposé dans le programme CDH devra établir des plans opérationnels pour les espèces les plus menacées en ciblant les espèces des milieux fragiles.

Par ailleurs, nous tenons à remercier tous les agriculteurs qui, par leur action, développe ce type de prairies en Région wallonne.

## Mesure 5 : Espèces invasives : vite, une action coordonnée !

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Durant cette législature, plusieurs actions ont été mise en œuvre par le Ministre LUTGEN.

Près de 400.000 € ont été octroyés à la Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux pour réaliser l'étude, in situ, des techniques de lutte contre les principales espèces de plantes dites envahissantes présentes le long des cours.

Cette convention a déjà permis de préparer un guide de reconnaissance des principales espèces, ainsi qu'un fascicule proposant les techniques de luttés déjà testées. Cette convention doit déboucher sur des conseils techniques précis, tant en matière de lutte qu'en matière de prévention.

Depuis août dernier, cette convention a été complétée par une subvention d'un montant annuel de 67.850 € visant à synthétiser et tester des modalités de gestion pour d'autres espèces non liées aux cours d'eau.

En ce qui concerne la mise sur le marché des plantes qui posent un problème d'invasion, plus de 900.000 € ont été dégagés pour sensibiliser le monde horticole afin de supprimer la vente des plantes les plus problématiques.

De plus, un projet Interreg teste et met en œuvre des techniques de gestion de plantes exotiques envahissantes dans le bassin de l'Escaut.

Cette problématique doit être étudiée de manière transversale tant elle touche tous les milieux (cours d'eau, zones agricoles, zones forestières, réseau routier et ferroviaire, ...).

### Proposition 1 : Mettre en œuvre d'un plan d'action coordonné

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

C'est une proposition du programme CDH.

### Proposition 2 : suppression des espèces problématiques du commerce

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Voir réponse ci-dessus

## Mesure 6 : Une vraie vision pour l'agriculture !

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

L'agriculteur gère et utilise les ressources naturelles pour produire notre alimentation. Au contact quotidien avec l'environnement, il est le premier témoin et le premier acteur du développement durable.

Au-delà de sa fonction nourricière, qui doit rester primordiale, l'agriculture remplit d'autres fonctions sociétales : gestion des paysages, luttes contre le réchauffement climatique, protection de l'environnement, de la biodiversité, du sol et des eaux. Ces « externalités non commerciales » ne sont pas rémunérées. Le cdH estime que les agriculteurs doivent être encouragés à fournir ces « externalités non commerciales » et qu'ils doivent être correctement rémunérés pour cette fonction.

### Proposition : Adopter un décret organique sur l'agriculture

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

UN débat sur le contrat agriculture-société contribuerait positivement à renforcer les liens qui doivent exister entre l'agriculture et la société et à valoriser de manière positive l'agriculture dans notre région.

## Mesure 7 : Plus de nature dans l'espace agricole au travers de la conditionnalité

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

En 2004, il n'y avait que 15% de la SAU concernées par les MAE et la conditionnalité n'existait pas. Le Ministre Benoît Lutgen a revalorisé les MAE et le taux de participation a rejoint le niveau européen (plus de 45%). De plus, le contrôle de la conditionnalité a conduit à des sanctions qui n'existaient pas avant. La participation des agriculteurs pour le maintien de la biodiversité s'est donc accentuée.

### Proposition 1 : Intégrer la notion de prestations écologiques dans la conditionnalité

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

La conditionnalité comporte déjà des exigences en matière de retournement des prairies permanentes ainsi qu'en matière de préservation d'espèces protégées. Le CDH privilégie plus les mesures incitatives que coercitives. Il est important de renforcer formation et information pour obtenir l'adhésion des agriculteurs à ces objectifs.

### Proposition 2 : Réviser la conditionnalité pour préserver les prairies de valeur biologique du labour

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Sur le fonds, la mesure est justifiée.

Mais la conditionnalité a pour objectif de vérifier le respect d'obligations légales sur le plan agricole, environnemental, sécurité sanitaire et bien être animal.

Le CDH propose que cet objectif soit atteint via les MAE.

Pour rappel, dans les sites Natura 2000, le labour des Habitats naturels d'intérêt communautaire est déjà interdit et le labour des autres prairies permanentes est

soumis à autorisation du DNF.

## **Mesure 8 : Améliorer l'impact des mesures agro-environnementales**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

EN PARTIE

Commentaires :

Le système est volontaire. Il peut toujours être amélioré. La hausse des engagements traduit bien une adhésion au rôle de l'agriculture dans le développement durable de la Région.

### **Proposition 1 : Rendre la démarche plan d'action obligatoire avec l'octroi de toute MAE**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

NON

Commentaires :

Une approche obligatoire détournerait les agriculteurs des MAE. La mesure MAE 10 permet déjà une telle approche. Si la sanction prend le pas sur l'information et la concertation, un retour en arrière de 5 ans est garanti.

### **Proposition 2 : Meilleure coordination des législations et services pour éviter de subventionner les agriculteurs en infraction**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

EN PARTIE

Commentaires :

Une plus grande cohérence est nécessaire. Le CDH soutient une politique incitative et non répressive. Une approche coercitive dans un système volontaire serait contre-productive. Par ailleurs, le système de conditionnalité existe déjà.

## Mesure 9 : Il pleut de l'azote !

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

	NON	
--	-----	--

Commentaires :

Les chiffres du tableau de bord sont incontestables mais témoignent d'une politique du passé.  
Par contre, le nouveau programme de gestion durable de l'azote, entré en vigueur en 2007, permettra d'atteindre nos objectifs en la matière.

### Proposition 1 : Accorder le statut de zone vulnérable à l'ensemble du territoire wallon

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

	NON	
--	-----	--

Commentaires :

La zone vulnérable couvre les parties où les teneurs sont trop élevées. Le PGDA impose déjà toute une série de contraintes à l'ensemble de la RW (Liaison au sol inférieur à 1, maximum d'azote épandable sur culture et sur prairie, obligation de capacité de stockage, ...).

### Proposition 2 : Traiter la question des effluents dans les permis d'environnement

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Le Ministre LUTGEN a conditionné le bénéfice de certaines aides (primes aux régions défavorisées et aides à l'investissement) au respect du taux de liaison au sol et des capacités de stockage. Des contrôles sont réalisés et des sanctions appliquées.

### Proposition 3 : Réviser la méthode de calcul du taux de liaison au sol

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Réviser la méthode retenue dans le nouveau PGDA à ce stade est prématuré.

Par contre, si l'évolution des taux de nitrates n'est pas positive, la question devra être à nouveau posée. Mais les nouvelles dispositions prises en 2007 nous permettront d'atteindre nos objectifs.

**Proposition 4 : Contrôler les contrats d'épandage**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Indirectement, les contrats d'épandages sont contrôlés par les mesures APL (Azote Potentiellement Lessivable). Les mesures ne sont pas des contrôles administratifs mais bien le contrôle des reliquats azotés (minéral et organique) réels. Le système « APL » renforcera le niveau de suivi des épandages réels des agriculteurs.

## Mesure 10 : Mais où sont donc passés nos vergers ?

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Les vergers et les vieux arbres constituent un patrimoine qu'il faut sauvegarder.

Durant cette législature, les moyens pour créer et entretenir les vergers et les alignements d'arbres ont été considérablement augmenté. Un soutien financier important a d'ailleurs été octroyé à une asbl pour développer un programme d'information sur l'entretien des arbres têtards.

Par ailleurs, la loi sur la Conservation de la Nature permet déjà aux communes de prendre des mesures locales pour la conservation de la nature. Plusieurs communes ont pris des mesures de préservation contre l'abattage des arbres.

De très nombreuses actions en faveur des vergers existants sont également menées via les PCDN (plans communaux de la nature).

Les efforts doivent être poursuivis et renforcés.

### **Proposition : Soumettre la destruction de verger haute tige à permis d'urbanisme au sens du CWATUP**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

D'une manière générale, le CDH propose dans son programme d'accroître l'importance de la dimension paysagère dans les outils de planification de l'aménagement du territoire.

### **Avez-vous d'autres pistes pour répondre aux préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

La sensibilisation doit être renforcée. A ce titre les PCDN sont des outils importants qu'il importe d'encore favoriser.

## Mesure 11 : Des forêts mélangées pour faire face aux changements climatiques

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN PARTIE
--------------------------	--------------------------	-----------

Commentaires :

La volonté de créer des forêts mélangées est un des objectifs majeurs du nouveau code forestier voté sous cette législature et présenté par le Ministre LUTGEN.

Le développement durable de la forêt implique, dans son pilier économique, de produire du bois afin de répondre aux besoins, actuels et futurs, de la société. A ce titre, l'utilisation de bois de résineux en structure est une réalité, principalement pour ses caractéristique technique. Si l'on souhaite construire des maisons en bois, on ne peut proscrire les résineux de nos paysages. Pour des raisons environnementales évidentes, notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le cdH ne peut accepter des thèses qui reviennent à vouloir importer du bois.

Par contre, le CDH a toujours soutenu le principe de la gestion durable de nos forêts. La certification forestière qui permet de garantir qu'une forêt est gérée durablement est également une priorité du CDH.

### **Proposition : Exclure de toute subvention la régénération de peuplements monospécifiques et/ou composés d'essences non indigènes**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN PARTIE
--------------------------	--------------------------	-----------

Commentaires :

Le nouveau Code forestier prévoit de maintenir l'équilibre en surface entre les résineux et les feuillus. Des subventions pourront être prévues pour garantir cet équilibre.

### **Avez-vous d'autres pistes pour répondre aux préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

La mise en œuvre du nouveau Code forestier apportera à moyen et long terme une réponse adaptée aux préoccupations de NATOGORA. C'est ainsi que le nouveau code forestier prévoit une interdiction de planter des résineux à moins de 12 ou 25 mètres des cours d'eau, que des lisières forestières et des arbres morts devront être

maintenus, que 3% des feuillus devront être classée en réserves intégrales. De plus, pour l'ensemble des forêts de la Région wallonne, les essences devront être adaptées à la station, le drainage sera interdit le long des cours d'eau, les grandes mises à blancs seront interdites, ...

## Mesure 12 : Pour un réseau de forêts naturelles

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Le pilier économique du développement durable ne permet pas d'extraire de la production des zones trop importantes. Notre filière bois est déficiataire en matière première. Nous devons alimenter nos industries (3200 entreprises pour 17.000 emplois) sous peine d'importer du bois, ce qui a pour conséquence d'accroître notre dépendance mais surtout d'avoir un impact très négatif en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Notre volonté est de gérer nos forêts durablement. Le code forestier et la certification forestière en seront les principaux outils.

Les massifs forestiers cités constituent déjà un attrait touristique qu'il importe d'encore plus développer en harmonie avec les impératifs économiques et de protection de la biodiversité.

### Proposition 1 : Octroyer le statut de réserve intégrale à certaines parties des massifs forestiers prestigieux de Wallonie

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Les efforts doivent être concentrés sur la promotion d'une sylviculture qui intègre la protection de la biodiversité.

### Proposition 2 : Désigner 20000 hectares de réserves intégrales

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Inévitablement, la disposition visant à classer 3% des feuillus des propriétés publiques permet de responsabiliser les propriétaires publics. D'autres réserves suivront de façon volontaire.

De plus dans les sites Natura 2000 des dispositions similaires seront d'application pour les forêts privées.

## **Mesure 13 : STOP au nourrissage de la grande faune**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> EN PARTIE
--------------------------	--------------------------	---

Commentaires :

Depuis le début de la législature, Benoît LUTGEN a pris une série de disposition afin de limiter les pressions du grand gibier.

En ce qui concerne les cervidés, plusieurs dispositions ont été prises par BLU pour obliger les conseils cynégétiques à réaliser leur plan de tir. C'est ainsi que la régulation des cerfs a été améliorée (+ 11% par rapport à 2007).

En ce qui concerne les sangliers également. Les périodes d'ouverture de la chasse du sanglier permettant la chasse en battue en plaine ont été élargies : dès le 1<sup>er</sup> août et la chasse à l'approche et toute l'année à l'affût toute l'année. Lors de la précédente législature, la période de chasse avait été ramenée de 270 à 90 jours. D'où une augmentation très importante du nombre de sangliers. De 1999 à 2004, le nombre de sangliers est passé de 12.896 à 22.828. En 2007, ce nombre était de 22.533. Par ailleurs, le Ministre a délégué l'autorisation de régulation exceptionnelle des sangliers aux directions régionales du Département de la Nature et des Forêts afin d'accélérer la procédure.

### **Proposition 1 : Interdire le nourrissage en forêt**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> EN PARTIE
--------------------------	--------------------------	---

Commentaires :

Le nourrissage doit être dissuasif, pas persuasif. Une interdiction pure et simple ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes. La solution est de définir des quantités déterminées par hectare et par jour à des endroits déterminés pour que le nourrissage puisse remplir sa fonction dissuasive. Il s'agit également de contrôler le système et de l'évaluer régulièrement pour qu'il soit efficace.

**Proposition 2 : Mettre en place des outils de contrôle des densités de grande faune**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI	NON	EN PARTIE
-----	-----	-----------

Commentaires :

Différentes mesures ont été prises afin d'obliger les conseils cynégétiques à respecter leurs plans de tir. C'est dans cette direction qu'il faut poursuivre.

**Mesure 14 : Certification forestière : un vrai plus pour la nature !**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Les efforts en vue de certifier le caractère durable de nos forêts doivent être poursuivis.

**Proposition 1 : En forêt publique, renforcer les mesures du PEFC afin d'apporter une plus-value par rapport au Code forestier**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

On doit cependant noter qu'une série de propositions de Natagora figurent déjà dans certaines dispositions du nouveau Code forestier.

**Proposition 2 : En forêt privée, aligner le PEFC sur les dispositions du Code forestier en forêt publique**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Voir remarque ci-dessus.

## Mesure 15 : Sauvons nos rivières !

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI

Commentaires :

Nous partageons totalement les préoccupations de Natagora. Nous les partageons à ce point que Benoît LUTGEN a mené une politique qui les rencontre. Les travaux effectués dans nos rivières n'ont pas « pour objectif de figer le cours des rivières et de tuer cette spontanéité ». c'est tout le contraire qui se passe. Depuis le début de cette législature, de nombreuses actions ont déjà été menées :

- utilisation maximale des techniques végétales ou technique « douces » sur tous les cours d'eau géré par la Région wallonne ;
- Inventaire des obstacles à la libre-circulation des poissons ;
- Etude sur l'impact des microcentrales avec l'Université de Liège ;
- levée d'une vingtaine d'obstacles à la libre circulation des poissons (création de passes ou enlèvement des obstacles) ;
- découverte de cours d'eau (exemple : Dyle à Court-St-Etienne, Warche à Malmédy) ;
- projet Life sur le Bocq et l'Eau blanche : levée des obstacles, suivi des indicateurs biologiques ;
- ...

### **Proposition 1 : Mettre en œuvre rapidement ma Directive cadre Eau**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI

Commentaires :

La Directive cadre sur l'Eau est mise en œuvre ! Il s'agissait d'un dossier majeur de la législature :

- renforcement des moyens budgétaires (1 milliards € pour l'épuration)
- renforcement des moyens humains pour la mettre en œuvre. Décision d'affecter 20 agents à la mise en œuvre
- trois consultations de la population. Deux ont déjà été effectuées et la troisième est programmées en ce qui concerne les plans de gestion.

Toutes les échéances fixées par la Commission européenne ont actuellement été respectées :

- 2005 : état des lieux par districts hydrographiques,

- 2006 : établissement des réseaux de mesures,
- Fin 2009 : plan de gestion par bassin.

**Proposition 2 : Identifier les tronçons de grand intérêt biologique afin de les préserver ou les restaurer**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Ce travail a été réalisé : 63 masses d'eau sur 354 sont identifiées comme n'étant pas de bonne qualité hydromorphologique (= qualité physique du cours d'eau : état des berges et du lit du cours d'eau).

C'est sur cette base que le prochain Gouvernement devra accentuer les moyens à dégager, sur base de l'analyse effectuée, à un plan de restauration ciblé de nos cours d'eau qui sera mis en place au travers des plans de gestion.

La méthode à employer est celle d'une analyse et d'un rapport entre les coûts des investissements et les bénéfices environnementaux dégagés.

**Proposition 3 : Mettre en place un plan ambitieux de restauration de la qualité physique de l'habitat des cours d'eau**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Voir réponse 2.

**Proposition 4 : Imposer la clôture des prairies pâturées en bordures de cours d'eau**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Un programme de clôture des cours d'eau est actuellement en cours d'évaluation pour une application au travers des futurs plans de gestion par districts hydrographiques. Il devra être établi en fonction de priorités environnementales en

fonction des masses d'eau à risque (phasage).

**Proposition 5 : Interdire l'usage des intrants chimiques - engrais (minéraux et organiques) et pesticides – à moins de 12 m des cours d'eau et l'interdiction d'épandage d'engrais minéraux dans le reste des lits majeurs**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

EN PARTIE

Commentaires :

La mesure est actuellement en cours d'évaluation pour une application au travers des futurs plans de gestion par districts hydrographiques. Elle devra être mise en place en fonction de priorités environnementales (masses d'eau à risque). Il s'agit donc d'être attentif aux priorités environnementales plutôt que d'imposer une mesure générale.

**Proposition 6 : Renforcer les contrôles de conformité des citernes et fosses**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI

Commentaires :

Ces contrôles sont déjà effectués.

**Mesure 16 : Une brique dans le ventre et... un petit coup de pouce pour la nature**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

EN PARTIE

Commentaires :

**Proposition : Mettre en place une taxe à l'urbanisation dont le produit sera affecté à la conservation de la nature**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

	NON	
--	-----	--

Commentaires :

Comme évoqué plus haut, Le CDH propose une extension du « fonds pour la protection de l'environnement » à la protection de la nature.

## Mesure 17 : Des plans de secteur revus couleur nature

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

--

**Proposition : Mettre à jour le plan de secteur afin s'inscrire les SGIB en zone naturelle**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

Il importe avant tout que les préoccupations de préservation de la nature puissent être prises en compte sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. Par ailleurs, les SGIB sont en grande partie couverts par le réseau NATURA 2000 et peuvent faire l'objet d'autres mesures de conservation que par les plans de secteur.

## Mesure 18 : La destruction de la nature doit être compensée

Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

--

**Proposition : Définir les règles de mise en œuvre du principe de compensation**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

		EN PARTIE
--	--	-----------

Commentaires :

En matière d'urbanisme, une série de dispositions existent déjà afin de recréer des espaces naturels. Il s'agit de poursuivre dans cette voie.

## **Mesure 19 : Atténuation des nuisances des lignes électriques pour l'avifaune**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

--

### **Proposition 1 : Adopter une réglementation pour concevoir les pylônes de façon à ne pas porter atteinte aux oiseaux**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

--

### **Proposition 2 : Envisager l'enfouissement de certaines lignes existantes**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

--

## **Mesure 20 : Halte aux pesticides**

**Partagez vous les préoccupations de Natagora sur ce thème ?**

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

--

### **Proposition 1 : Interdire les herbicides dans les espaces publics**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Des dispositions les interdisent déjà.

**Proposition 2 : Accentuer la promotion des alternatives**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Il est essentiel d'accentuer les campagnes de sensibilisation et les actions d'encadrement organisées en Région wallonne.

C'est ainsi que différentes actions ont été développées au cours de cette législature :

- conception et diffusion du « Guide des bonnes pratiques de désherbage des espaces verts et voiries » par le Comité régional phyto ;
- sensibilisation et formation des utilisateurs par le Comité régional phyto, ainsi que par la mission wallonne des secteurs verts et le Pôle de gestion différenciée développé par l'ASBL ADALIA en collaboration avec le CRIE de Mouscron ;
- sensibilisation du grand public grâce à la semaine sans pesticides au mois de mars (1<sup>ère</sup> édition en 2008).

**Proposition 3 : Réglementer plus sévèrement la vente aux particuliers et la publicité**

Etes-vous en accord avec cette proposition ?

OUI		
-----	--	--

Commentaires :

Pour le cdH, il faut interdire la vente de la majorité des produits phytosanitaires qui se trouvent dans les jardinerie et autres grandes surfaces.

**Merci pour vos réponses !**